

Pays: Belgique

Commission: UE/OTAN

Problématique: Comment l'Union européenne peut-elle renforcer sa capacité de défense autonome sans compromettre la solidarité transatlantique?

La Belgique est à la fois une monarchie constitutionnelle, un État fédéral et une démocratie parlementaire dirigée par le Premier Ministre Bart de Wever depuis le 3 février 2025 et dont le gouvernement est formé de la coalition Arizona formée de cinq partis: les libéraux, les socialistes, les chrétiens-démocrates et les nationalistes flamands.

La coopération entre l'Union européenne et l'Organisation du traité de l'Atlantique nord est un élément central pour garantir la sécurité en Europe et dans l'espace euro-atlantique.

En tant que pays fondateur des deux organisations, nous participons à l'OTAN depuis 1949 et à la construction européenne depuis 1957. La capitale de la Belgique, Bruxelles, occupe une place stratégique majeure puisqu'elle abrite les principales institutions de l'Union européenne, comme la Commission européenne, le Conseil de l'UE, le Conseil européen et le Parlement européen ainsi que le siège politique de l'OTAN, ce qui renforce son rôle central dans la coopération euro-atlantique.

La problématique de la commission révèle la volonté d'un équilibre entre la défense autonome des pays européens sans remettre en question l'alliance américaine et maintenir un partenariat étroit avec les États-Unis et les autres alliés de l'OTAN.

Le renforcement de la défense européenne soulève plusieurs enjeux tels que les capacités militaires de l'UE ainsi que le risque de concurrence avec l'OTAN. Il est également fondamental d'avoir un accord sur les dépenses entre les pays de l'Union européenne, ce qui peut représenter un défi étant donné que les budgets militaires ne sont pas du tout les mêmes d'un pays à l'autre.

En ce qui concerne la Belgique, qui a ratifié le Traité de l'Atlantique Nord et le Traité sur l'Union européenne, et qui bénéficie du siège des deux organisations sur son sol, elle doit défendre un équilibre pour ne pas compromettre l'un des ces deux acteurs. Notre position consiste donc à soutenir un renforcement réel des capacités de défense de l'Union européenne tout en veillant à ce que cette évolution reste pleinement complémentaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord.

La Belgique, en tant qu'acteur majeur dans la coopération euro-atlantique a mis en place plusieurs solutions pour promouvoir cette posture. D'une part, la Belgique participe activement à la Coopération structurée permanente (CSP/PESCO) de l'UE, lancée en 2017 pour améliorer la formation et les exercices militaires et renforcer leurs capacités. De la même manière, elle participe au Fonds européen de défense qui a consacré 7,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027 adopté par le Parlement européen après des négociations avec le Conseil et la Commission européenne, afin de financer la recherche et le développement de programmes industriels transeuropéens.

D'autre part, au sommet de La Haye, en 2025, elle s'est engagée avec les autres alliés, pour 2035, à porter à 5 % de la part PIB consacrée chaque année au financement de la défense. La Belgique a également entamé en octobre 2025 la réception de ses 34 chasseurs F-35A Lightning II, visant à renforcer la coordination au sein de l'OTAN et à moderniser les capacités de défense belges face aux défis de sécurité actuels.

Dans un contexte géopolitique marqué par la guerre en Ukraine, la montée des cybermenaces et des tensions en Méditerranée et en Afrique, la Belgique propose la création d'unités militaires spécialisées dans la cyberdéfense afin de mieux combattre de possibles cyberattaques. De plus, elle suggère la mise en place d'exercices conjoints internationaux qui impliquent le pays membres de l'Union européenne et l'OTAN, en préparant des exercices militaires pour avoir une préparation à des scénarios d'interventions et de défense.

La Belgique est un pays qui reste partagé entre la volonté de renforcement de la défense européenne mais parallèlement à une relation étroite avec l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. Elle plaide donc pour une autonomie stratégique européenne complémentaire à l'Alliance transatlantique et adopte une position europhile favorisant la coopération bilatérale entre l'UE et l'OTAN.